



Communiqué SNJ - SNJ-CGT - CFDT-Journalistes - SGJ-FO

## **Les éditeurs et directeurs de l'information doivent aussi défendre la liberté de la presse !**

« Ensemble défendons la liberté ! » Tel est le titre de la tribune publiée le 23 septembre dernier et signée par de nombreux éditeurs, propriétaires de journaux, de radios et de médias. Dans ce texte, les signataires ont alerté le grand public « au sujet d'une des valeurs les plus fondamentales de notre démocratie : votre liberté d'expression. »

Moins de deux mois plus tard, les signataires de cette tribune, qui appelaient alors « citoyens, élus locaux, responsables politiques, journalistes, militants de tous les partis et de toutes les associations à faire triompher [leur] amour indestructible de la Liberté », semblent être devenus muets.

Alors que le Schéma national du maintien de l'ordre du ministère de l'Intérieur est entré en vigueur et ce sans concertation aucune avec la profession;

Alors que le Parlement étudie - au pas de charge avec procédure accélérée - la proposition de loi Sécurité globale qui vise à restreindre la liberté de la presse, la liberté d'expression et la liberté d'informer et d'être informé;

Alors que cette proposition de loi est destinée à limiter la diffusion des images de policiers, gendarmes ou militaires en cas d'atteinte à leur santé physique ou psychique - formule qui ouvre la porte à toutes les interprétations et tous les abus - et que l'arsenal juridique destiné à protéger les forces de l'ordre existe déjà;

Alors que cette proposition de loi, si elle est adoptée en l'état, empêchera tout contrôle citoyen d'un service public comme la police;

Alors que des syndicats de journalistes, des organisations de défense des droits de l'Homme, des associations et collectifs de journalistes, des sociétés de journalistes, des ONG et des citoyens s'opposent fermement à cette proposition de loi, et notamment certains articles attentatoires aux libertés fondamentales en France;

Alors que le ministère de la Justice compte mener une réforme de la loi de 1881;

La profession, représentée ici par les quatre organisations syndicales représentatives de journalistes SNJ - SNJ-CGT - CFDT-Journalistes et SGJ-FO, demande aux signataires de la tribune du 23 septembre de rompre leur mutisme. Leur silence ne peut plus durer !

A ce jour, seule la direction de France 3 a réagi après qu'un journaliste de cette chaîne a été entravé dans l'exercice de sa profession le 17 novembre et placé en garde-à-vue, sans raison.

L'intersyndicale appelle les éditeurs et directeurs de l'information à défendre la liberté de la presse ! Il en va de leurs responsabilités de protéger la liberté d'informer et de garantir l'indépendance des journalistes, leurs salariés. Il n'y a pas de démocratie sans information libre.

L'intersyndicale invite les rédactions à flouter les images des promoteurs de la proposition de loi Sécurité globale, à commencer par M. Gérald Darmanin, le ministre de l'Intérieur.

Paris, le 20 novembre 2020.